

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Etaient présents : DARETS Benoît, **DARDY** Nathalie, **DESSARPS** Philippe, **BEGARDS** Pascale, **BECUS** Denis, **LISSALDE** Corinne, **LAVIELLE** Denis, **AUBERT** Laure, **GAYON** Jérôme, **RECLUS LIBIER** Delphine, **CASTAIGNEDE** Clément, **BOUCHFAR** Magali,

Etaient excusés : LALANNE David a donné procuration à **DARETS** Benoît, **NERCAM** Sylvie a donné procuration à **GAYON** Jérôme,

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

Aucune observation n'a été formulée par le conseil

Délibération n°34 : **COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION D'ENTRETIEN COURANT DES ZAE**

M. le Maire expose le projet d'avenant à la convention de délégation de gestion d'entretien courant des zones d'activités économiques (ZAE). Cet avenant permettra de revaloriser les conditions financières des prestations d'entretien courant réalisées pour le compte de MACS qui ne l'ont pas été depuis 2017. M. le Maire présente le détail du coût annuel et le calcul des révisions annuelles qui évoluera chaque année selon plusieurs paramètres. Pour rappel, le coût était de 1 300€ en 2017 et sera de 1 419,56€ en 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°35 : ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)
--

M. le Maire présente la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) qui sont des espaces stratégiques définis au niveau de chaque commune pour favoriser la production d'énergie renouvelable. L'identification de ces zones ne présage pas obligatoirement de l'implantation d'un projet. Il s'agit simplement pour les communes de lister des zones publiques ou privées pouvant répondre à ce développement, notamment en solaire (bâtiments hors zones de protection des monuments historiques, ombrières de parking, installation au sol, agrivoltaïsme).

La commune doit identifier des zones d'accélération et les transmettre au référent préfectoral (2° du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)

Le Conseil Municipal propose d'y inscrire les zones U et AU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°36 : ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MME BRUNE

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de la commune d'acquérir les terrains, route de Bellevue section AB n°784, n°786, n°789 d'une contenance de 2 175m² appartenant sur le cadastre à Mme Jeanne BRUNE afin de constituer une réserve foncière. Le montant est de 135 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°37 : CONVENTION CHENIL DU BIREPOULET DE CAPBRETON

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités d'exploitation de la fourrière animale du Syndicat mixte du chenil de Birepoulet à Capbreton. La convention a aussi pour objet de régir l'action coordonnée des communes membres du syndicat et du chenil de Birepoulet à Capbreton, en y précisant les rapports, obligations et engagement de chacune des parties. Elle s'applique à définir les conditions de capture, transport et prise en charge des animaux relevant de la fourrière animale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°38 : **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative doit être votée pour effectuer le versement à la communauté de communes MACS des 20% de la taxe d'aménagement de la zone artisanale soit 4 267,03€.

Il propose d'ouvrir les crédits budgétaires ci-dessous :

Dépenses d'investissement

Art. 21351, chap. 21 : - 4 267,03 €

Dépenses d'investissement

Art. 10226, chap. 10 : + 4 267,03 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°39 : **SUBVENTION FEC 2024**

M. le Maire propose de présenter, à la demande du fonds d'équipement des communes pour l'année 2024 (FEC), l'achat de jeux pour la création d'une aire de jeux pour un montant de 12 857,50 euros HT ainsi que les travaux d'installation de l'aire de jeux pour 14 310,00 euros HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Divers :

- Elections

Les membres du bureau doivent être nommés pour les élections du 30 juin :

- président : Benoît Darets, secrétaire : Pascale Begards, 2 assesseurs : Nathalie Dardy et Philippe Dessarps.

47 procurations ont déjà été reçues pour 1^{er} tour.

- Fêtes communales

Le chapiteau sera monté mercredi 26 juin.

La sécurité sera assurée par 4 vigiles.

- Résidence seniors

La 1^{ère} réunion d'information a eu lieu, le 11 juin dernier avec une vingtaine de personnes présentes : membres du CCAS, professionnel du cabinet médical, membres des associations (Club des Anciens, Tennis, Basket, Vigilance de la qualité

de vie et de l'environnement à Saubrigues, la Roue Tourne 40) ainsi qu'une assistante sociale du secteur.

Soliha va ainsi créer un comité de pilotage afin de proposer une étude de faisabilité.

La prochaine réunion est prévue le 5 septembre à la Mamisèle à 18H30.

- Route du Baradet

Il y a du retard dans les travaux car un problème a été relevé. Le sous-sol est mouvant par temps de pluie. Plusieurs essais ont été réalisés afin de résoudre ce problème mais pour l'instant aucune solution n'a été trouvée.

- Projet COL

Le projet de logement sociaux est toujours à l'étude.

- City stade

Une délibération sera à prendre en septembre. Il faut réfléchir à l'emplacement sur le terrain de football afin de conserver un terrain de foot naturel, plus petit. Du terrassement est à prévoir. Un contrôle sera ensuite réalisé.

- Visite PMI et services du département

Les services de la protection maternelle et infantile ont effectué une visite des locaux du centre de loisirs. Les portes qui donnent vers l'extérieur posent problème. Ils conseillent d'adapter ou de condamner les issues de secours (côté ouest).

- Personnel

Recrutement d'un agent saisonnier dès le 26 juin au sein des services techniques

Rédaction d'un règlement intérieur en cours

- 2^{ème} tranche Haureil :

Retour de plusieurs questionnaires envoyés aux personnes ayant sollicité la commune pour acquérir un terrain communal.

Plusieurs solutions sont envisagées dont celle de charger un bailleur social pour les travaux avec don du terrain contre obligation de viabiliser 4 lots qui seront mis en vente par la mairie.

- Supérette API

La commune a été approchée par l'entreprise API pour un projet d'implantation de supérette sur la commune. Ce lieu aurait une surface de 150 m², avec une alimentation électrique et connexion fibre. 700 références de la marque CARREFOUR seraient disponibles ainsi que 20 % de produits locaux (20 km aux alentours). L'accès serait automatisé, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec un accès PMR. 1 place de stationnement PMR et 2 places de stationnement seraient réalisées.

Une convention de 20, 15 voire 10 ans serait à signer. Il n'y a pas de clause de non concurrence.

Les contrôles et les assurances seraient à la charge de l'entreprise API.

3 000 € de frais d'implantation seraient à prévoir et une redevance annuelle de 600 €.

Une lettre d'intention sera produite mais qui n'engage pas la commune.

- SITCOM

En 2025, des colonnes de tri seront installées sur l'espace public à la Mamisèle et à la Maison de la Chasse.

Séance levée à 22h30